

« De la dépendance liée à l'âge ; une question de société ».

Intervention commune sur le projet d'avis du CESER Midi Pyrénées

Déclaration lue par Pierre Loubère

Monsieur le représentant de l'État,

Monsieur le représentant du Président du Conseil Régional,

Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional.

Je serai le porte-parole des organisations syndicales de salariés : CGT, CFDT, CGC, CFTC, UNSA et FSU.

La commission 4 du CESER présente aujourd'hui son projet d'avis sur le thème de la dépendance, au moment même où le Président de la République engage la réforme annoncée sur le sujet. Le CESER de Midi-Pyrénées précède donc le Gouvernement ; on peut légitimement penser que notre apport contribuera, à sa juste place, à la réflexion gouvernementale. Ce projet d'avis revêt donc une importance singulière, crédit que semble lui accorder l'épaisseur du document.

« De la dépendance liée à l'âge ; une question de société ». Bien sûr, mais pas simplement. La dépendance (ici, des personnes âgées), c'est d'abord et avant tout, une interrogation posée à la société entière. Autrement dit, que signifie-t-elle et que dit-elle de notre société ?

La dimension éthique est présente dans le document ; c'est heureux car l'accompagnement et la prise en charge du grand âge ne sont pas qu'un problème d'organisation ou de financement, même si cette dernière dimension est primordiale.

Depuis des années, les gouvernements successifs projettent de créer une véritable couverture sociale afin de prendre en charge les personnes en perte d'autonomie. **Pour nous, face aux risques de la dépendance, il faut une réponse collective, solidaire et publique**, car il s'agit d'un enjeu de société qui demande une réponse de la collectivité nationale. Même si l'espérance de vie en bonne santé progresse plus vite que l'espérance de vie elle-même, la forte augmentation des plus de 80 ans entraînera une augmentation importante des personnes âgées en perte d'autonomie. Or la perte d'autonomie est un des drames de la vieillesse. Les causes sont diverses mais proviennent très souvent de maladies neurodégénératives, elles sont aussi liées aux conditions de travail et à l'insuffisance de la politique de prévention. Il s'agit donc d'une question de société à laquelle la collectivité nationale doit apporter une réponse satisfaisante aux besoins exprimés.

La réforme qui se prépare devra donc répondre à un certain nombre de principes :

- Une prise en charge sans barrière d'âge

Le Conseil économique et social a demandé en 2004 « une prise en charge collective, quel que soit leur âge, des personnes en situation de handicap ». La loi du 11 février 2005 a ensuite apporté des éléments de réponse allant dans ce sens. Un calendrier avait été fixé mais il n'a pas été respecté.

- Développer la prévention

Pour l'être humain, garder toutes ses capacités d'autonomie jusqu'à la fin de sa vie est légitime. La prévention est un moyen pour lutter contre la perte d'autonomie. Elle doit être menée tout au long de la vie. Ce doit être une des dimensions de la politique nationale de santé publique. Les systèmes de santé doivent y contribuer par des actions spécifiques. En outre, une politique particulière de prévention doit être menée en direction des personnes âgées.

- Répondre aux besoins des personnes restées à leur domicile

Les derniers sondages montrent que les personnes âgées souhaitent rester dans leur domicile le plus longtemps possible. Le maintien à domicile doit donc être privilégié. Il permet le maintien de la vie sociale. Pour ce faire, il faut développer et améliorer très sérieusement les services et les soins à domicile, ainsi que leur organisation, leur coordination et leur prise en charge financière.

- Pour une politique coordonnée et de qualité dans les aides à la personne

On constate une situation déplorable où tous les services à domicile ont tendance à être considérés de la même façon. Il n'est pas possible que des aides de confort soient traitées de la même façon que des aides qui sont indispensables pour permettre à une personne âgée d'avoir une existence décente. En 2009, ces services (en particulier les associations) ont connu des difficultés financières telles que certaines ont cessé leur activité. Les causes de ces situations sont variées mais il est indiscutable que la façon dont leurs tarifs sont imposés ne favorise pas celles qui font de réels efforts pour améliorer la qualification des intervenants et la qualité des services offerts. Améliorer la tarification de ces services sans en reporter la charge supplémentaire sur les personnes âgées s'impose.

- Une offre insuffisante d'accueil en établissement

Le nombre de places en Ehpad (appelés couramment maisons de retraite médicalisées) est très insuffisant. Le rythme actuel des créations de places en Ehpad (7 500 places par an) ne répond pas aux besoins actuels et futurs.

Le taux d'encadrement, c'est-à-dire le ratio entre le personnel d'encadrement et les personnes accueillies est trop faible. Il s'élève à l'échelle nationale à 0,57 équivalent temps plein. C'est nettement insuffisant pour faire face à l'accueil de personnes de plus en plus dépendantes.

- Une offre à mieux répartir sur le territoire

De nombreuses personnes qui entrent en institution devraient, afin de n'être pas trop déracinées, pouvoir rester dans une zone proche de leur lieu initial de résidence.

- Des tarifs d'hébergement trop élevés

Les prix de journée en établissement sont très élevés et très variables. A ces tarifs d'hébergement, très élevés, s'ajoutent les frais liés à la perte d'autonomie qui ne sont pris en charge que partiellement par l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie). Ces grandes disparités de tarifs doivent être réduites ; les tarifs doivent être mieux encadrés par les pouvoirs publics ; le reste à charge est beaucoup trop élevé pour les personnes concernées ou leur famille. Le montant mensuel de 1 500 euros est donné comme un minimum. Les tarifs peuvent dépasser 2 000 euros par mois et même 3 000 dans certains établissements, alors que le montant moyen des pensions de retraite n'est que de 1 200 euros environ. Et cette disparité est particulièrement aggravée pour les femmes, qui ont en moyenne des pensions inférieures de 38% à celles des hommes. Des mesures doivent être prises pour diminuer le coût à charge

des personnes âgées sans diminuer, voire même en améliorant, la qualité de l'accueil et du service et sans hypothéquer les conditions de vie ultérieures.

- Le financement de la réponse à la dépendance

Les frais liés à la perte d'autonomie sont en partie compensés par l'APA, sachant que les soins liés à la maladie sont pris en charge par l'assurance maladie. L'APA est insuffisante et inégalitaire. **Insuffisante**, car le reste à payer est trop important. **Inégalitaire**, car elle varie d'un département à l'autre. La création d'un nouveau risque géré par la sécurité sociale, le risque « perte d'autonomie », est donc indispensable. **Nous revendiquons la création d'un droit universel de compensation pour l'autonomie quel que soit l'âge, financé dans un cadre de solidarité nationale. Le recours à des assurances individuelles et au patrimoine des personnes âgées ne sont pas des solutions acceptables car elles pénalisent les personnes âgées dépendantes au détriment d'une solidarité large.**

Nous nous opposons par ailleurs à des projets tels que :

- la fusion des aides et des moyens existants en un seul dispositif dégressif selon les revenus ;
- la mise en place d'un système de gage patrimonial ayant une incidence sur le taux de prestations, selon l'acceptation ou pas de cette démarche ;
- l'abandon de l'APA avec son remplacement à terme par une assurance privée obligatoire.
- l'abandon de la convergence entre handicapés et personnes âgées en perte d'autonomie définie par loi de février 2005 ;
- certaines propositions visant à faire diminuer le prix journalier de l'hébergement et comportant des risques pour la qualité de l'accueil à l'avenir ;
- le coût croissant supporté par les familles qui sont déjà largement sollicitées.

Pour conclure : la manière de traiter et de soigner les anciens est symptomatique d'une société. « Quand on se coupe de ses aînés, on se coupe de soi et de son propre avenir » écrivait Simone de Beauvoir.

Collective, solidaire et publique, telle doit être la réponse au défi social que représente l'allongement de la vie.

En conséquence, les organisations syndicales **CGT, CFDT, CGC, CFTC, UNSA** et **FSU**... voteront l'avis.

Il nous faut bien sûr, remercier Caroline Honvault et Sylvia Molina, nos deux chevilles ouvrières.